

FICHE D'ECART

Fiche n°

1
Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant :

S C C

Site inspecté :

Avant CAP

Date de l'inspection:

04/04/2018

Constat de l'Inspecteur :

 I
N
S
P
E
C
T
I
O
N

- La révision de l'AMR non réalisée depuis septembre 2015.
- Absences de traitements des actions à réaliser dans l'AMR.
- Manque procédures spécifiques d'arrêt et de redémarrage

Ecart aux dispositions de : Article 26 I.1).a de l'AM du 14/12/2012
(Indiquer le référentiel réglementaire opposable)
En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement
Signature de l'Inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection
**Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature**

Commentaires et réponses de l'exploitant : *(suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)*

 E
X
P
L
O
I
T
A
N
T

La Commande au Bureau de Contrôle VERITAS a été posée (cf. Annexe 1A en Ps)
 RdV fixé le 5/06/2018.

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé

 Oui

 Non

Proposition de mise en demeure

 Oui

 Non

Proposition d'arrêté complémentaire

 Oui

 Non

Commentaires :

Non soldé.
 ce point sera vérifié lors d'une prochaine inspection

L'inspection le : 13/07/2018

Fiche soldée le :

 D
R
E
A
L

FICHE D'ECART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : **SCC**

Site inspecté : **Avant CAP**

Date de l'inspection: **04/04/2018**

Constat de l'Inspecteur :

- Absence de la convention de diversion des effluents dans la STEP des permis mirabeau

I
N
S
P
E
C
T
I
O
N

Ecart aux dispositions de : ^{Art 6} 39 de l'AM du 14/12/2013
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature



Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Nous avons retrouvé :

E
X
P
L
O
I
T
A
N
T

- le courrier de la SCC (ancienne Direction) à la Préfecture informant de l'installation de la 3^e TAR (Annexe 2A)
- l'Arrêté portant enregistrement pour l'exploitation de 3 TAR (Annexe 2B)
- le Dossier de demande d'enregistrement établi par Audit Process (Annexe 2C) dans lequel il est bien précisé (p. 29/36) que le volume de rejet peut être traité par la STEP.
Suite à nos recherches, notamment auprès de la Mairie des Permes Mirabeau, il semblerait qu'il avait été dit par la suite que le faible rejet des TAR ne justifiait pas une convention.
Par ailleurs, nous réglons à la SEN une taxe pour la "lutte contre la pollution". Voir dernière facture SEN (Annexe 2D)

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Proposition de mise en demeure	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non

Commentaires : **Non levé, non sollicité.**

Transmettre une copie de la convention au plus tard
avant fin septembre 2018

L'inspection le : **13/07/2018**

Fiche soldée le :

D
R
E
A
L

3

Handwritten text on the left side of the page, possibly a list or notes.

Handwritten text in the middle of the page, possibly a title or heading.

Handwritten text on the right side of the page, possibly a date or signature.

FICHE D'ECART

Fiche n°

3

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : **SCC**

Site inspecté : **Aérot CAP**

Date de l'inspection : **04/04/2018**

Constat de l'inspecteur :

I
N
S
P
E
C
T
I
O
N

- Absence des résultats d'analyses (mensuelles et annuelles) sur **GiDAF**

Ecart aux dispositions de :

AM du 28/04/2014

(Indiquer le référentiel réglementaire opposable)

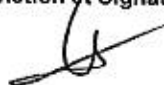
En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature



Commentaires et réponses de l'exploitant : *(suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)*

E
X
P
L
O
I
T
A
N
T

Nous avons passé un contrat avec le prestataire **PROTECLEA**, qui renseigne les analyses sur le site **GiDAF**. Nous validons ensuite leur saisie.
Site à jour (saisie rétroactive depuis janvier 2018)

Suites susceptibles d'être données

D
R
E
A
L

Ecart levé

Proposition de mise en demeure

Proposition d'arrêté complémentaire

Commentaires :

Oui

Non

Oui

Non

Oui

Non

L'inspection le :

Fiche soldée le : **43/07/2018**

33

1900

FICHE D'ECART

Fiche n° 4

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : *SCC*

Site inspecté : *Aim- CAP*

Date de l'inspection : *06/07/2018*

Constat de l'Inspecteur :

I
N
S
P
E
C
T
I
O
N

- Absence de EPI (masque) dans le local technique

Ecart aux dispositions de : *Article 26.VI de l'AM 19/12/2013*
(Indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature



Commentaires et réponses de l'exploitant : *(suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)*

E
X
P
L
O
I
T
A
N
T

*Notre prestataire multi-technique a mis en place des masques dans le local pompes (local juste avant accès toiture)
Voir annexe 4A*

Suites susceptibles d'être données

D
R
E
A
L

Ecart levé

Oui

Non

Proposition de mise en demeure

Oui

Non

Proposition d'arrêté complémentaire

Oui

Non

Commentaires :

Non soldé, ce point sera vérifié lors d'une prochaine inspection.

L'inspection le : *13/07/2018*

Fiche soldée le :

Handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is faint and difficult to decipher but appears to contain several lines of writing.